



Expulsion forcée... avec médecin

MIGRATIONS • *Après la mort d'un Nigérian, les vols spéciaux reprendront en juillet, avec des médecins à bord. Des associations lancent un appel au boycott.*

ARIANE GIGON, ZÜRICH

On devrait savoir en début de semaine prochaine comment Alex Khamma, un Nigérian de 29 ans, est mort à l'aéroport de Zurich-Kloten, alors qu'il était emmené de force vers l'avion qui devait le rapatrier, lui et 15 compatriotes, à Lagos. C'est ce qu'a indiqué hier le Ministère public zurichois. Le collectif zurichois Augenauf, qui, depuis quinze ans, enquête sur les violations des droits de l'homme, n'a pas attendu: après avoir parlé à dix des quinze Nigériens présents le 17 mars, il a demandé hier l'abandon des vols spéciaux emmenant des personnes ligotées et immobilisées.

La mort du Nigérian avait marqué un arrêt provisoire des vols. Le 21 mai dernier, l'Office fédéral des migrations (ODM) a toutefois annoncé leur reprise, sauf vers le Nigeria, moyennant quelques modifications: une équipe médicale composée d'un médecin et d'un secouriste sera systématiquement présente à bord.

Méthodes «inhumaines»

«Cela n'améliorera en rien la dignité et l'intégrité des réfugiés», ont déclaré les représentants d'Augenauf. L'organisation, qui collabore notamment avec Amnesty International, dénonce des méthodes «inhumaines, dont l'immobilisation quasi totale et l'interdiction d'uriner et de manger par soi-même, envers des personnes qui n'ont rien fait d'autre que de vouloir être en Suisse et ne pas avoir le droit d'y être.»

«Il ne faut pas croire, a précisé Rolf Zopfi, cofondateur d'Augenauf, que ces personnes ont fait des choses horribles ou qu'elles ont été particulièrement violentes.»

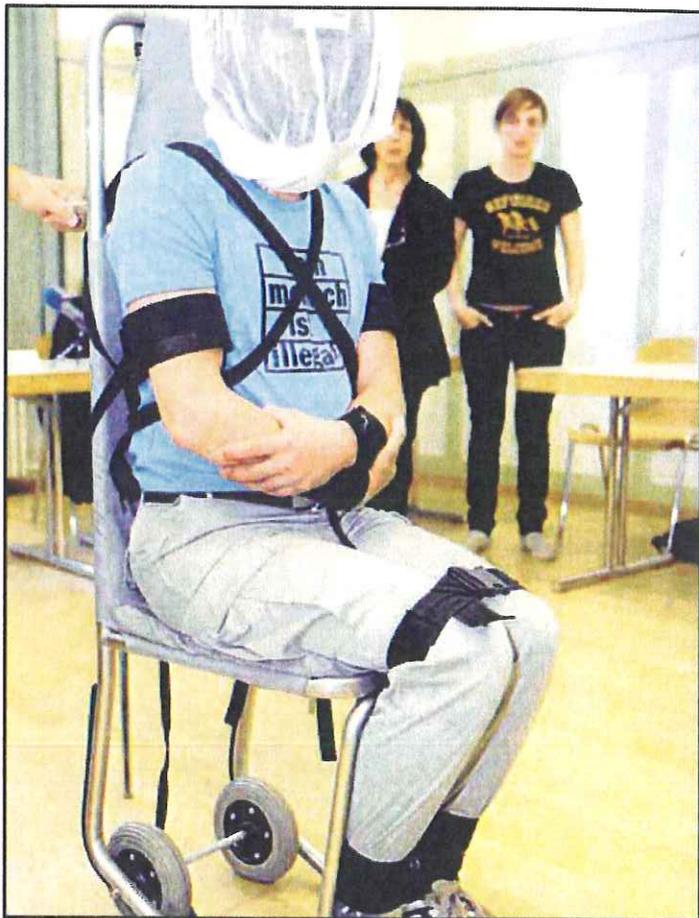
Hier, Augenauf et l'Association des médecins indépendants (VUA) ont aussi enjoint les médecins, les soignants mais aussi les policiers à ne pas participer à des actions «qui mettent en danger la santé d'êtres humains». «Il y a évidemment des médecins qui refusent, répond Urs von Arb, chef de la division retour de l'ODM. Cela peut aussi être pour des raisons logistiques. Nous sommes en train de négocier avec une structure pour réunir un pool de médecins.»

Se documenter d'abord

La VUA invite encore toutes les organisations médicales et l'Académie suisse des sciences médicales à y regarder de plus près et à se documenter sur les pratiques d'expulsion forcée.

«Nous le ferons, assure la secrétaire générale adjointe, Michelle Salathé. Mais nous avons déjà des directives sur l'exercice de la médecine auprès de personnes détenues, qui datent de 2002.» Or l'article 6.4 prévoit le refus de «prêter son concours» si le médecin pense qu'il y a un danger majeur pour le patient et «au cas où les moyens prévus ne seraient pas abandonnés».

Les vols spéciaux reprendront en juillet, «vers des pays de la région africaine», annonce l'ODM, sans préciser lesquels. I



Des méthodes d'immobilisation quasi totale qualifiées d'«inhumaines» par l'organisation Augenauf. KEYSTONE

«La pression psychologique sur le médecin est majeure»

Pour Jacques de Haller, président de la Fédération des médecins suisses, il est illusoire de penser que les médecins vont garantir des retours tranquilles.

Comment la FMH réagit-elle à la décision de la Confédération de faire accompagner les vols d'expulsion par une équipe médicale?

Jacques de Haller: Nous constatons que les médecins sont de plus en plus souvent sollicités par la société civile pour fournir toutes sortes de garanties de sécurité. Mais il est illusoire de penser que les réfugiés déboutés vont retourner tranquillement chez eux si un

médecin est à bord. Les médecins peuvent aider et apporter l'engagement de leur profession, mais ils n'ont pas des pouvoirs magiques. Cela dit, la FMH n'a pas à se prononcer sur les méthodes utilisées, qui relèvent de la politique. Notre mission est de garantir que les médecins puissent travailler correctement et qu'ils ne soient pas instrumentalisés.

Précisément, la présence de médecins dans ces avions ne revient-elle pas à cautionner la méthode?

C'est pour cela que les directives médico-éthiques sont importantes: non

seulement l'avis médical ne doit pas faire partie de la décision d'expulser ou non, mais, de plus, le médecin doit pouvoir se retirer à tout moment. Il faut aussi souligner que sa présence, dans ces cas-là, n'est pas d'ordre thérapeutique. De plus, tout médecin peut aussi décider par principe de ne pas participer à ce type de procédures.

L'accompagnement de détenus exige-t-il des conditions particulières?

Je plaiderais pour que seuls des médecins formés à cela soient sollicités, comme des médecins de

prison. Ce ne sont pas des situations que l'on peut juger sans expérience particulière. La pression psychologique sur le médecin est majeure.

L'Office fédéral des migrations dit être en train de «négocier» avec une structure pour réunir un pool de médecins prêts à accompagner des vols d'expulsion. La FMH est-elle impliquée?

Non, en aucun cas. J'imagine que l'ODM est en train de constituer un pool sur la base de sollicitations individuelles.

PROPOS RECUEILLIS PAR AG